



MAIRIE
DE
VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice.....: 19
PRÉSENTS.....: 11
Qui ont pris part à la DCM. : 13
Date de la CONVOCATION :
3 décembre 2025.

dcm 08 / 251208

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20251208-DCM_08_251208-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance)

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 décembre, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (11)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, André GARBIT, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (08)** : Claude FARGETON (procuration à Michel Blaszczyk), Christian HERPIN, Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

OBJET : OPAH-RU : validation du périmètre d'intervention et du nombre de logements à réhabiliter, demande de soutien financier auprès de l'Etat, de la Région et du Département et signature de la convention

Par délibération du 5 décembre 2024, le conseil municipal avait approuvé l'opération « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain ». A la suite des différentes réunions de travail avec les partenaires, il a été défini un objectif de 45 logements à réhabiliter sur 5 ans.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Logements de propriétaires occupants	3	7	9	7	5	31
Dont travaux lourds (logement indignes ou très dégradés)	0	1	1	1	1	4
Dont très modeste		1	1			2
Dont modeste				1	1	2
Dont rénovation énergétique	1	4	4	4	2	15
Dont très modeste	1	2	2	2	1	8
Dont modeste		2	2	2	1	7
Dont adaptation à la perte d'autonomie (également ouvert aux locataires)	2	2	4	2	2	12
Dont très modeste	1	1	2	1	1	6
Dont modeste	1	1	2	1	1	6
Propriétaires bailleurs	1	1	1	2	1	6
Dont travaux lourds (logement indignes ou très dégradés)		0		1	1	2
Dont très modeste						0
Dont modeste		0		1	1	2
Dont rénovation énergétique	1	1	1	1		4
Dont très modeste		1		1		2
Dont modeste	1		1			2
Copropriétés (exprimé en nombre de logements, et entre parenthèses nombre de copropriétés)	0	0	4 (1)	2 (1)	2 (1)	8 (3)

Copropriétés fragiles					Publié le			4
Copropriétés dégradées sans procédure						2 (1)	2(1)	4 (2)
TOTAL en nombre de logement								45

Le montant des aides aux travaux et de l'animation ont été estimées.

	Aides aux travaux				Suivi-Animation	
	Dont propriétaires occupants	Dont propriétaires bailleurs	Dont syndicat de copropriétés	Aides complémentaires	Dont part fixe	Dont part variable
Montant par type	966 780 €	178 002 €	98 000 €	35 000 €	200 000 €	76 580 €
Total par aide	1 277 782 €				276 580 €	
Total général	1 554 362 €					

Cette opération peut être financée par l'Etat, la Région PACA et le département 04. Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Participation totale de l' ANAH	103 647 €	292 147 €	351 217 €	346 064 €	230 887 €	1 323 962 €
Participation totale de la Région PACA	1 500 €	5 500 €	7 000 €	7 000 €	4 200 €	25 200 €
Participation du département 04	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
Participation de la commune	23 200 €	34 700 €	45 400 €	38 700 €	33 200 €	175 200 €

La participation financière de la commune serait répartie de la manière suivante :

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Participation commune	23 200 €	34 700 €	45 400 €	38 700 €	33 200 €	175 200 €
Aides aux travaux	5 700 €	13 700 €	20 900 €	17 700 €	12 000 €	70 200 €
<i>PO</i>	<i>4 200 €</i>	<i>12 200 €</i>	<i>14 400 €</i>	<i>12 200 €</i>	<i>8 200 €</i>	<i>51 200 €</i>
<i>PB</i>	<i>1 500 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>3 000 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>9 000 €</i>
<i>Copro</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>5 000 €</i>	<i>2 500 €</i>	<i>2 500 €</i>	<i>10 000 €</i>
Aides aux travaux complémentaires (ravalement de 20 façades secteurs centre-est-mairie)	3 500 €	7 000 €	10 500 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €
Aides à l'ingénierie	14 000 €	70 000 €				

La convention «Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2026 – 2030 », reprend l'ensemble de ces éléments. Cette convention, transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal et joint à la présente délibération, doit être validée puis signée par la commune et l'ensemble des partenaires financiers.

Il est proposé d'approuver la convention, d'autoriser sa signature, de valider le plan de financement, de solliciter les aides financières, de déposer les dossiers de subventions et d'inscrire au BP 2026 les crédits nécessaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (13 voix POUR) :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son représentant) à solliciter les aides financières auprès de la CAF et du département 04 et à déposer les dossiers de subventions ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,
Sandrine COSSERAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.